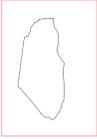




Plan Local d'Urbanisme

PLAN
1/1

Éléments constitutifs
du Porter à Connaissance (P.A.C)
Art. R. 121-1
du Code de l'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique

 Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Type Procédure : Règlement
Délibéré le 13/03/2011

Date mise à jour : 06/12/2011
par : 10163_pac_urbanisme_servitude_59634.wor

Echelle : 1 : 5 000 m/m

Source : Géomatique Services
01 CarteInfo / Pci - Digip
Email : dttm59@nord.gouv.fr

Légende

-  Limite communale
-  Bâtiments

- A4  Protection des Cours d'eau non Domaniaux.
[Voir liste complete sur le tableau des Servitudes d'Utilité Publique.](#)
- AC1  Protection des Monuments Historiques
Base de lancement des V1 du bois des Huits Rues
Inscrit MH du 01/03/2007
- AC2  Protection des Sites Naturels.
Domaine dit : " Ryck - Hout - Casteel"
Parcelles 237 à 240 section A Sites Ins du 07/10/1943
- I4  Protection des Lignes Haute-Tension.
Ligne 90 Kv : AIRE - HAZEBROUCK
- T1  Protection des Lignes Ferroviaires.
Ligne : LILLE - Les - FONTINETTES

- INT1  Cimetières civils
Pour information
Nb : cette bande de protection (100m) ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.

